



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2024

Date de convocation : 16 mai 2024	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 16 mai 2024	Nombre de conseillers présents : 15
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 16 mai 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, EYHERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE  
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
M. Bernard JACQUET à M. Alain PRAT

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Erwan MERLET, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

#### N° 2024 / V / 1 – 3.1 Acquisition de la parcelle cadastrée AL 1367

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,  
VU le Code général des impôts, notamment son article 1042,  
VU la délibération n° 2024 / IV / 4 - 7.1 du Conseil municipal du 11 avril 2024 portant approbation du Budget primitif 2024 de la commune,  
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de Cerny de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AL 1367, terrain d'agrément situé Rue de Tanqueux, sur lequel est implanté un candélabre,  
CONSIDÉRANT l'offre de cession de la parcelle cadastrée AL 1367, établie par les propriétaires à hauteur de 6 €/m<sup>2</sup>,  
CONSIDÉRANT que l'avis des Domaines n'est pas requis pour toute acquisition dont le montant est inférieur à 180 000€,  
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances réunis le 10 mai 2024,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL 1367, située Rue de Tanqueux, d'une superficie de 107 m<sup>2</sup>, au prix de 6,00 € le mètre carré,

**PREND ACTE** que les frais notariés et frais de géomètre seront à la charge de la collectivité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes notariés correspondants et toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET  
Maire de Cerny

  


Publié le 27 mai 2024